CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/1516
28 mai 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

JAPON

Colloque sur les questions techniques soulevées par un traité qui viserait l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire, tenu les 11 et 12 mai 1998, à Genève

Résumé du Président

1. INTRODUCTION

Le Colloque sur les questions techniques soulevées par un traité qui viserait l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire s'est tenu au Palais des Nations à Genève, les 11 et 12 mai 1998, sous les auspices du Ministère japonais des affaires étrangères. Y ont participé à titre individuel des experts gouvernementaux s'occupant de questions nucléaires des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Chili, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Israël, Japon, Mexique, Royaume-Uni et Suisse. Des experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et des spécialistes de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) ont également assisté au Colloque, de même qu'un certain nombre d'éminents spécialistes non gouvernementaux. En outre, de nombreux représentants à la Conférence du désarmement ont pris part aux débats. Le secrétariat de la Conférence du désarmement a apporté un large appui logistique au Colloque. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à toutes ces personnes et organisations.

Il est difficile de résumer la teneur des débats tenus en un jour et demi et, en même temps, de rendre justice à toutes les observations faites par les participants. En conséquence, dans l'exposé qui suit, je vais rendre compte uniquement des points forts et des idées maîtresses des débats tels que je les ai perçus en ma qualité de président du Colloque. Je m'attacherai à être aussi objectif et équitable que possible, mais j'ai conscience que mon résumé des débats du Colloque risque de ne pas satisfaire complètement les participants, aussi demandé-je toute leur indulgence.

GE.98-61879 (F)

Ces séances officieuses et intenses ont été pour tous les participants une occasion précieuse de se livrer, pendant un jour et demi, à un échange de vues franc et approfondi sur la question importante de savoir comment aborder et régler les divers problèmes techniques soulevés par un traité qui viserait l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire.

Bien entendu, le Colloque avait principalement pour but de donner aux tenants d'opinions diverses la possibilité d'approfondir les problèmes et n'était pas censé aboutir à l'adoption d'un document ou d'une déclaration convenus. Je constate avec plaisir que, de l'aveu général, les débats ont été utiles et ont réellement aidé à mieux comprendre les importants problèmes techniques en jeu et à mesurer la faisabilité de diverses formules concernant un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire. J'ai l'espoir que les débats de ce colloque concourront encore à un élargissement des travaux préparatoires à des négociations sur un tel traité.

2. QUESTIONS TECHNIQUES SOULEVEES PAR LA PORTEE D'UN TRAITE QUI VISERAIT L'ARRET DE LA PRODUCTION DE MATIERES FISSILES DE QUALITE MILITAIRE

Le Colloque a commencé par un excellent exposé sur l'intérêt qu'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire présenterait à divers égards, dans la perspective de la limitation des armements et du désarmement.

La question de la portée éventuelle d'un tel traité a été examinée à la 1ère séance, l'accent ayant été mis tout particulièrement sur la teneur du rapport Shannon.

Les participants étaient d'avis que ce traité devrait interdire la production de matières fissiles destinées à des armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et, partant, que tout le plutonium et tout l'uranium fortement enrichi devaient être soumis à un mécanisme de vérification rigoureux qu'établirait l'instrument. Certains ont estimé qu'il devait également en aller ainsi de l'uranium-233.

Les participants ont aussi abordé le point de savoir que faire, dans le contexte d'un traité visant l'arrêt de la production des matières fissiles, de la question de l'uranium fortement enrichi utilisé pour la propulsion des navires. Certains d'entre eux ont souligné que cet uranium-là devrait être soumis à un contrôle et une comptabilité appropriés des matières. Il a été reconnu que les aspects techniques de cette question devaient être étudiés plus avant.

La question des matières fissiles qui ne peuvent pas servir directement à la fabrication d'armes nucléaires, telles que l'uranium faiblement enrichi et les combustibles épuisés, a également été examinée. Plusieurs participants ont fait ressortir la nécessité de régler cette question afin de mieux se prémunir contre le détournement de telles matières, mais il a aussi été recommandé de faire preuve de circonspection et de peser avec soin les incidences financières des formules envisagées.

De l'avis d'un grand nombre de participants, le traité envisagé ne devait pas porter sur le tritium.

Certains participants ont soulevé la question des stocks existants. A cet égard, plusieurs solutions ont été présentées en ce qui concerne le champ d'application éventuel d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. D'autres ont estimé que le traité ne devait porter que sur la production future. Une approche par étapes qui serait la garantie d'une plus grande transparence et de l'irréversibilité du processus a également été envisagée.

3. MECANISME DE VERIFICATION QUI SERAIT ETABLI PAR UN TRAITE VISANT L'ARRET DE LA PRODUCTION DE MATIERES FISSILES DE QUALITE MILITAIRE

La question de la vérification a été abordée au cours de la 1ère séance et a été examinée durant toute la 2ème séance.

Un participant qui était ressortissant d'un Etat doté d'armes nucléaires a indiqué que les autorités compétentes de son pays avaient entrepris d'étudier des questions pertinentes à cet égard, en tenant compte tant des aspects techniques que de l'utilité de certaines mesures. Il a été suggéré par un autre participant que les Etats dotés d'armes nucléaires fassent part aux Etats dépourvus de telles armes de leurs données d'expérience en la matière et des problèmes techniques auxquels ils étaient confrontés.

En principe, les participants étaient tous d'avis qu'un régime de vérification établi par un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles devait avoir pour but de déceler le détournement de matières fissiles ainsi que toute activité d'enrichissement ou de retraitement non déclarée. La question de l'importation des matières pertinentes a également été soulevée.

En ce qui concerne la structure éventuelle d'un mécanisme de vérification établi par le traité, de nombreux participants ont estimé que ce mécanisme devrait comprendre des inspections de caractère régulier qui correspondraient à peu près aux mesures mises en oeuvre aujourd'hui par l'AIEA dans le cadre du système des garanties intégrales. Plusieurs d'entre eux étaient également d'avis que la question d'inspections par mise en demeure sous quelque forme méritait réflexion. Il a été reconnu au cours des débats que des inspections de caractère régulier procureraient des assurances assez limitées, tandis que des inspections par mise en demeure joueraient un rôle important à cet égard. En outre, on a fait observer qu'il faudrait envisager des mesures complémentaires inspirées du Protocole additionnel type.

Les participants ont également abordé le point de savoir si l'instrument juridique donnant application au mécanisme de vérification prendrait la forme d'accords ou d'arrangements concernant la vérification, formule pour laquelle il avait été opté dans le cas du TNP.

Les participants ont envisagé plusieurs solutions susceptibles d'être adoptées pour la vérification de l'exécution du traité. Des formules portant sur des ensembles d'installations qui seraient visées par le traité

et les mesures de vérification correspondantes, ainsi qu'une évaluation de la compensation qui s'opérerait entre les coûts de chaque formule et les assurances que l'on pouvait en escompter, ont été présentées.

De l'avis général, il fallait étudier avec soin les possibilités d'application du mécanisme des garanties de l'AIEA à un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Les objectifs d'un tel traité et les obligations qui découleraient de ses dispositions seraient qualitativement différents des objectifs du TNP et des engagements souscrits en vertu de ce dernier, outre que des progrès techniques ont été enregistrés dans le domaine des mesures de vérification. Par conséquent, certains paramètres techniques importants, tels que les quantités significatives et le moment opportun, risquent d'être différents dans le cas à l'examen que pour le système des garanties de l'AIEA.

De nombreux participants ont insisté sur la nécessité de mettre au point les systèmes nationaux, notamment les systèmes de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires ou de protection physique de telles matières, dans le cas des Etats dotés d'armes nucléaires ainsi que des Etats qui ne seraient pas parties au TNP. Il conviendrait aussi d'étudier la question de la fourniture de renseignements adéquats par les Etats.

Les participants ont fait observer qu'il fallait examiner les problèmes soulevés par les installations des Etats dotés d'armes nucléaires qui n'étaient pas conçues pour être soumises à des garanties. Des problèmes se poseront aussi dans le cas des Etats où les deux cycles du combustible, militaire et civil, ne sont pas entièrement séparés. Ces problèmes-là comporteront des gageures techniques - il a été dit à cet égard qu'il importerait d'étudier la question de savoir comment empêcher la divulgation de renseignements qui risquaient de concourir à la prolifération.

Si la portée du mécanisme de vérification établi en vertu du traité envisagé est analogue à celle du système des garanties intégrales, il faudra étudier plus avant la question de la cessation des mesures de vérification mises en oeuvre en vertu de ce traité.

De nombreux participants ont considéré que l'AIEA serait l'organisme le plus indiqué pour accomplir les tâches qu'imposerait en matière de vérification un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Cependant, on a fait observer à cet égard que, comme le traité envisagé entraînerait certainement un élargissement important des activités liées à la vérification, il faudrait veiller à doter l'Agence d'une infrastructure complémentaire, y compris des ressources humaines compétentes aux fins des inspections. L'AIEA a fait savoir qu'elle était disposée à apporter son concours à de plus amples débats et à des négociations, selon que les Etats le jugeraient bon.

Tous les participants ont été d'avis qu'il fallait approfondir encore chacune de ces questions relatives à la vérification.

4. TRANSPARENCE ET IRREVERSIBILITE

Lors de la 3ème et dernière séance, les participants ont abordé les questions soulevées par la nécessité de parvenir à la transparence et d'assurer l'irréversibilité du processus engagé. Nombre d'entre eux ont considéré qu'il importait au plus haut point d'examiner ces deux éléments - transparence et irréversibilité - même si les questions que cela posait n'entraient pas nécessairement dans le cadre d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles.

L'un des auteurs de communications a fait observer qu'il était souhaitable de prendre plusieurs mesures en vue de garantir l'irréversibilité du processus engagé et que la transparence en était un élément indispensable.

On a également fait observer que l'information concernant les stocks pouvait comporter des données sensibles ayant un rapport avec la non-prolifération nucléaire. Il a été dit que l'on pourrait à cet égard tirer parti de l'expérience faite par EURATOM ainsi que par l'Afrique du Sud. En outre, il a été noté que, en un premier temps, il faudrait déclarer et gérer convenablement, parallèlement au traité envisagé, les matières retirées d'armes démantelées et susceptibles d'être réutilisées directement à des fins militaires, ainsi que les matières jugées excédentaires et destinées à être converties à un usage civil. On a fait observer, toutefois, que l'opération serait mieux réussie en étant menée indépendamment du traité plutôt que d'être régie par l'instrument. L'un des participants a fait ressortir que l'abandon radical du secret en faveur de la transparence requérait une décision politique.

Un grand nombre de participants se sont intéressés à une proposition australienne tendant à adopter un programme progressif, dont le traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire serait la pièce maîtresse et la première étape.

COLLOQUE SUR LES QUESTIONS TECHNIQUES SOULEVEES PAR UN TRAITE QUI VISERAIT L'ARRÊT DE LA PRODUCTION DE MATIERES FISSILES DE QUALITE MILITAIRE

1. DATES

Lundi 11 mai et mardi 12 mai 1998

2. LIEU

Salle H3, Palais des Nations, Genève (Suisse)

3. BUTS

Par un débat organisé selon le mode des colloques et axé sur les aspects techniques d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire, cette réunion vise à jeter les bases de négociations qui seraient menées sur un tel traité. Les travaux seront consacrés aux aspects techniques de l'instrument, aussi les participants ne seront-ils pas invités à examiner les questions politiques liées à son entrée en vigueur.

4. PRESIDENT

M. Hiroyoshi KURIHARA
Directeur exécutif principal, Centre de contrôle des matières nucléaires,
Tokyo (Japon)

5. PARTICIPANTS

1. Des experts gouvernementaux des pays intéressés, un expert de l'AIEA et plusieurs spécialistes non gouvernementaux

2. Des membres de délégations à la Conférence du désarmement

PROGRAMME

Lundi 11 mai 1998

10 heures Ouverture

- observations liminaires de l'ambassadeur Akira HAYASHI
- exposé liminaire du professeur George BUNN

10 h 30 Pause

10 h 50-
13 heures 1ERE SEANCE : Matières fissiles destinées à des armes et autres dispositifs explosifs nucléaires

- Que signifie sur le plan technique le mandat proposé par l'ambassadeur Shannon ?
  (Que faut-il interdire et que faut-il soumettre à des garanties ?)
  - plutonium
  - uranium fortement enrichi
  - uranium faiblement enrichi
  - combustibles épuisés
  - combustibles de propulsion des navires
  - autres questions
- Communications de
  - M. Warren STERN, conseiller technique principal, Division des garanties et des technologies nucléaires, Organisme de la limitation des armements et du désarmement (Etats-Unis d'Amérique)
  - Mme Annette SCHAPER, collaboratrice de recherche principale, Institut de recherche sur la paix de Francfort
- Débat général entre experts
- Questions et réponses - Echange avec les délégations à la Conférence du désarmement

14 h 30 2EME SEANCE : Vérification

- objectifs
- mécanismes
- installations qui feraient l'objet des mesures de vérification

- installations qui ne sont pas conçues au départ pour être soumises à des garanties
- moyens d'empêcher la divulgation de renseignements qui risqueraient de concourir à la prolifération
- autres questions spécifiques

• Communications de

- M. Demetrius PERRICOS, directeur de la Division des opérations A, Département des garanties, AIEA
- M. Kinji KOYAMA, collaborateur principal, Centre pour la promotion de la non-prolifération (Japon)

• Débat général entre experts

• Questions et réponses - Echange avec les délégations à la Conférence du désarmement

16 h 15 Pause

16 h 30-
18 heures REPRISE DE LA 2EME SEANCE

Mardi 12 mai 1998

10 h 30 3EME SEANCE : Transparence et irréversibilité

- mesures propres à accroître la transparence
- mesures propres à assurer l'irréversibilité du processus engagé
- démarche à adopter pour avancer

• Communication de

- Mme Rebecca JOHNSON, Acronym Institute

• Débat général entre experts

• Questions et réponses - Echange avec les délégations à la Conférence du désarmement

Midi Pause

12 h 30 Résumé du Président

Clôture

LISTE DES PARTICIPANTS

1. **Président**

M. Hiroyoshi KURIHARA, directeur exécutif principal, Centre de contrôle des matières nucléaires (Japon)

2. **Exposé liminaire et communications**

M. George BUNN, professeur, Centre d'étude sur la sécurité internationale et la limitation des armements, Université de Stanford

Mme Rebecca JOHNSON, Acronym Institute

M. Kinji KOYAMA, collaborateur principal, Centre pour la promotion de la non-prolifération (Japon)

M. Demetrius PERRICOS, directeur de la Division des opérations A, Département des garanties, AIEA

Mme Annette SCHAPER, collaboratrice de recherche principale, Institut de recherche sur la paix de Francfort

M. Warren STERN, conseiller technique principal, Division des garanties et des technologies nucléaires, Organisme de la limitation des armements et du désarmement (Etats-Unis d'Amérique)

3. **Autres participants (experts gouvernementaux et représentants d'ONG)**

M. Jaime ACUNA, ministre conseiller, Mission permanente du Chili auprès de la Conférence du désarmement

M. Graham ANDREW, Ministère du commerce et de l'industrie (Royaume-Uni)

M. K. BALU, chef du Groupe de la gestion des déchets nucléaires, Ministère de l'énergie atomique (Inde)

M. John CARLSON, directeur, Bureau des garanties (Australie)

M. Emmanuel COCHER, Sous-Direction du désarmement, Ministère des affaires étrangères (France)

M. Amnon EFRAT, ministre conseiller, Mission permanente d'Israël auprès de la Conférence du désarmement

M. Ibrahim Aly Saleh El-SHAHAWI, chef du Département des combustibles nucléaires, Administration des usines nucléaires, Ministère de l'électricité et de l'énergie (Egypte)

M. Andreas FRIEDRICH, chef de la Section de la politique du désarmement et des questions nucléaires, Département fédéral des affaires étrangères (Suisse)

M. Mark GLAUSER, deuxième secrétaire, Mission permanente du Canada auprès de la Conférence du désarmement

M. Peter HOWARTH, directeur de la Section des politiques en matière de non-prolifération nucléaire, Bureau des politiques nucléaires (Australie)

M. Max KELLER, chef de section, Laboratoire de recherche atomique, biologique et chimique de Spiez (Suisse)

M. Bruno LE MAIRE, Sous-Direction de la non-prolifération, Ministère des affaires étrangères (France)

Mme Patricia M. LEWIS, directrice, Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

M. André MERNIER, ambassadeur, Mission permanente de la Belgique auprès de la Conférence du désarmement

M. Tariq RAUF, directeur du projet relatif aux organisations internationales et à la non-prolifération, Centre pour les études sur la non-prolifération, Institut des études internationales de Monterey

M. Michel RICHARD, adjoint au Directeur, Direction des relations internationales, Commissariat à l'énergie atomique (France)

M. Navtej SARNA, conseiller, Ambassade de l'Inde à Téhéran

M. Beat WIELAND, chef de section, Office fédéral de l'énergie (Suisse)

M. Nick von WIELLIGH, responsable principal des mesures de non-prolifération nucléaire, Coopération à l'utilisation de l'énergie atomique (Afrique du Sud)